

Le 5 juin 2014

## Augmentation de capital avec maintien du DPS



Eligible PEA-PME

*Ce communiqué ne peut être distribué directement ou indirectement aux Etats-Unis, au Canada, en Australie ou au Japon*

**Avanquest lance aujourd'hui une augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, d'un montant de 5,9 millions d'euros au prix de 1 euro par action avec une parité de 5 actions nouvelles pour 18 actions existantes.**

**Période de souscription du 6 juin au 18 juin 2014**

**Décote de 25,38% par rapport au cours du 4 juin 2014**

Avanquest Software SA (la « **Société** » ou « **Avanquest** ») annonce aujourd'hui le lancement d'une augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires (« **DPS** ») pour un montant brut de 5,9 millions d'euros (l'« **Offre** »). Le prospectus relatif à cette opération a été visé par l'AMF en date du 4 juin 2014 sous le numéro 14-268.

### **Objectifs de l'opération d'augmentation de capital**

Au cours des derniers mois, le groupe Avanquest a engagé un recentrage en profondeur sur deux marchés à fort potentiels : la création digitale personnalisée et la gestion des objets connectés. L'augmentation de capital permettra à Avanquest d'accélérer la mise en œuvre de cette stratégie, en renforçant en particulier les moyens alloués à la R&D et aux actions marketing. Le groupe Avanquest entend ainsi renouer avec une dynamique de croissance : il ambitionne d'atteindre le cap des 150 M€ de chiffre d'affaires à l'horizon 2016-2017, avec un objectif de la rentabilité opérationnelle supérieur à 10%.

**ANALYSTES - INVESTISSEURS**  
Thierry BONNEFOI  
+33 (0)1 41 27 19 74  
tbonnefoi@avanquest.com

**RELATIONS PRESSE**  
Ziad GEBRAN  
+33 (0)1 41 27 19 82  
zgebran@avanquest.com

**CODES**  
Ticker : AVQ  
ISIN : FR0004026714  
[www.avanquest-group.com](http://www.avanquest-group.com)

Le 5 juin 2014

## Augmentation de capital avec maintien du DPS



Pour atteindre cet objectif, la Société envisage d'allouer le produit net en numéraire de l'augmentation de capital issue de l'Offre de la manière suivante, étant précisé qu'il s'agit de répartitions indicatives, susceptibles d'évolutions en fonction des opportunités à venir :

En M€	Montant net levé en numéraire			
	1,9M€	3,00M€	4,00M€	5,7M€
Financement de la Recherche et Développement	0,64M€	1,00M€	1,33M€	1,90M€
Augmentation des moyens dédiés au plan Marketing	1,26M€	2,00M€	2,67M€	3,80M€
	Montant net levé par compensation de créances			
Montant de la souscription	2,6M€	2,6M€	2M€	0,3M€
<b>TOTAL LEVE</b>	<b>4,5M€</b>	<b>5,6M€</b>	<b>6M€</b>	<b>6M€</b>

Les souscriptions par compensation des comptes courants d'actionnaires qui interviendraient si les souscriptions à titres irréductibles et à titres réductibles n'ont pas absorbé la totalité de l'émission envisagée permettraient de réduire l'endettement de la Société d'un maximum de 2,6M€.

Une réalisation partielle de la levée de fonds, et notamment en cas de réduction à 75% de l'opération envisagée, permettrait la réalisation des mêmes objectifs avec une réduction au prorata des montants alloués.

Le produit de l'Offre en numéraire ne servira pas au remboursement des comptes courants d'actionnaires.

Produit net estimé de l'Offre 5 646 617 euros.

Le 5 juin 2014

## Augmentation de capital avec maintien du DPS



A ce jour, le plan de développement est conforme avec ce qui avait été présenté au marché au mois de décembre 2013 avec notamment un lancement réussi de Free Prints en France, Angleterre et Allemagne et la sortie dans les prochaines semaines de la première version de la plateforme de gestion des objets connectés. Les fonds levés dans le cadre de la présente Offre permettraient notamment au Groupe de financer le déploiement commercial de la plateforme de gestion des objets connectés et de l'offre mobile-to-print durant l'exercice 2014/15, en ligne avec le plan stratégique à 3 ans présenté en décembre 2013.

### Principales modalités de l'opération d'augmentation de capital

L'augmentation de capital sera réalisée avec maintien du DPS et entraînera la création de 5 946 617 actions nouvelles au prix unitaire de 1 euro représentant un produit brut de 5 946 617 euros.

Chaque actionnaire d'Avanquest recevra un DPS par action enregistrée comptablement sur son compte-titres à l'issue de la journée comptable du 6 juin 2014. La souscription des actions nouvelles sera réalisée au prix de 1 euro par action (soit la valeur nominale de l'action Avanquest) à raison de 5 actions nouvelles pour 18 actions existantes.

Sur la base du cours de clôture de l'action Avanquest le 2 juin 2014, soit 1,37 euros :

- La valeur théorique de l'action ex-droit s'élève à 1,29 euros.
- Le prix d'émission des actions nouvelles de 1 euro fait apparaître une décote faciale de 27%,
- Le prix d'émission des actions nouvelles fait apparaître une décote de 22,5% par rapport à la valeur théorique de l'action ex droit.

L'offre sera ouverte au public en France uniquement.

### Calendrier indicatif

La période de souscription des actions nouvelles débutera le 6 juin 2014 et se terminera le 18 juin 2014 à l'issue de la séance de bourse. Durant cette période, les DPS seront cotés et négociables sur le marché d'Euronext Paris (compartiment C) sous le code ISIN ISIN FR0011952746. Les DPS non exercés seront caducs de plein droit à la fin de la période de souscription, soit le 18 juin 2014 à l'issue de la séance de bourse.

Le 5 juin 2014

## Augmentation de capital avec maintien du DPS



Le règlement-livraison des actions nouvelles est prévu le 30 juin 2014. Les actions nouvelles seront des actions ordinaires de même catégorie que les actions existantes de la société et seront admise au plus tard le 1<sup>er</sup> juillet 2014.

Le résultat des souscriptions sera publié le 27 juin 2014.

### Intentions de souscription

BPI, IDInvest, Bruno Vanryb, Roger Tondeur, Philippe Olivier et Thierry Bonnefoi, titulaires de comptes courants d'actionnaires, détenant directement ou indirectement environ 21% du capital de la Société, ont l'intention de souscrire à l'augmentation de capital, à l'issue de la période initiale de souscription, dans l'hypothèse où les souscriptions à titre irréductible et à titre réductible n'absorberaient pas la totalité de l'émission envisagée, en application des dispositions de l'article L.225-134 du Code de commerce.

Ils ne souscriraient pas en numéraire, ni par compensation de créances à la présente Offre, et envisagent de céder leurs DPS pendant la période de souscription (soit 21% du volume de DPS).

Ils pourraient souscrire par compensation de créances, notamment en vue de faciliter la réalisation de l'Offre à hauteur de 75% du montant envisagé, respectivement à hauteur d'un maximum de 1,14M€ pour BPI, 1,14M€ pour IDInvest, 0,1M€ pour Bruno Vanryb, 0,1M€ pour Roger Tondeur, 0,1M€ pour Philippe Olivier et 0,02M€ pour Thierry Bonnefoi, soit un montant global maximum de 2,6 millions d'euros. Cette souscription interviendrait, à hauteur des montants envisagés, par compensation avec leurs créances de compte-courant d'actionnaires d'un même montant (principal et intérêt), au prorata du montant des comptes courants restant dus aux actionnaires concernés (un arrêté de créance étant effectué à la date du 27 juin 2014 pour les besoins de ladite compensation).

Dans l'hypothèse où les comptes courants d'actionnaires ne seraient pas convertis, en tout ou partie, dans le cadre de l'Offre, le Conseil d'administration bénéficierait de la faculté de mettre en œuvre la quinzième résolution de l'Assemblée générale de la Société en date du 10 décembre 2013, afin de permettre aux titulaires de comptes-courants d'actionnaires de souscrire à une augmentation de capital qui leur serait réservée par compensation avec les créances issues de leurs comptes-courants d'actionnaires lors d'une prochaine opération (le prix d'émission des actions nouvelles serait alors égal ou supérieur à la moyenne pondérée par

#### ANALYSTES - INVESTISSEURS

Thierry BONNEFOI  
+33 (0)1 41 27 19 74  
tbonnefoi@avanquest.com

#### RELATIONS PRESSE

Ziad GEBRAN  
+33 (0)1 41 27 19 82  
zgebran@avanquest.com

#### CODES

Ticker : AVQ  
ISIN : FR0004026714  
[www.avanquest-group.com](http://www.avanquest-group.com)

Le 5 juin 2014

## Augmentation de capital avec maintien du DPS



les volumes des cours de l'action de la Société lors des trois dernières séances de bourse précédant leur émission, avec une décote maximale de 10% et pourra donc être différent du prix de la présente opération avec maintien du DPS).

Le produit de l'Offre en numéraire ne servira pas au remboursement des comptes courants d'actionnaires.

### Information du public

Le Prospectus, ayant reçu de l'AMF le visa n°14-268 en date du 4 juin 2014, est composé

- du document de référence de la Société, enregistré auprès de l'AMF le 18 mars 2014 sous le numéro R. 14-009 (le « Document de Référence »),
- de la présente note d'opération (la « Note d'Opération »), et
- du résumé du Prospectus (inclus dans la Note d'Opération).

Des copies du Prospectus sont disponibles sans frais au siège social d'Avanquest, 91 Boulevard National, 92250 La Garenne Colombes. Le Prospectus peut également être consulté sur les sites Internet de l'AMF ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)) et d'Avanquest ([www.avanquest-group.com](http://www.avanquest-group.com)).

Les investisseurs sont invités à prendre attentivement en considération les facteurs de risques détaillés dans le chapitre 4 du Document de Référence et au chapitre 2 de la Note d'Opération avant de prendre leur décision d'investissement. La réalisation de tout ou partie de ces risques est susceptible d'avoir un effet défavorable sur l'activité, la situation financière, les résultats du groupe Avanquest ou sur sa capacité à réaliser ses objectifs.

Retrouvez toute l'information et les modalités de l'opération sur [www.avanquest-group.com](http://www.avanquest-group.com)

**Ce communiqué ne peut être distribué directement ou indirectement aux Etats-Unis, au Canada, en Australie ou au Japon.**

Le 5 juin 2014

## Augmentation de capital avec maintien du DPS



Ce communiqué et les informations qu'il contient ne constituent ni une offre de vente ou d'achat ni la sollicitation de vente ou d'achat d'actions ou de droits préférentiels de souscription Avanquest.

Aucune communication, ni aucune information relative à la présente opération ne peut être diffusée au public dans un pays dans lequel il doit être satisfait à une obligation d'enregistrement ou d'approbation. Aucune démarche n'a été entreprise (ni ne sera entreprise) dans un quelconque pays (autre que la France) dans lequel de telles démarches seraient requises. La souscription d'actions ou l'achat d'actions ou de droits préférentiels de souscription Avanquest peuvent faire l'objet dans certains pays de restrictions légales ou réglementaires spécifiques. Avanquest n'assume aucune responsabilité au titre d'une violation par une quelconque personne de ces restrictions.

### **Catégorie d'investisseurs potentiels et restrictions de vente**

#### ***Catégorie d'investisseurs potentiels***

L'émission étant réalisée avec maintien du droit préférentiel de souscription à titre irréductible et réductible, la souscription des actions nouvelles à émettre est réservée aux titulaires initiaux des droits préférentiels de souscription ainsi qu'aux cessionnaires de ces droits préférentiels de souscription dans les conditions décrites au paragraphe 5.1.3.b).

#### ***Pays dans lesquels l'offre sera ouverte***

L'offre sera ouverte au public en France.

#### ***Restrictions applicables à l'offre***

La diffusion du présent Prospectus, la vente des actions, des droits préférentiels de souscription et la souscription des actions nouvelles peuvent, dans certains pays, y compris les États-Unis d'Amérique, faire l'objet d'une réglementation spécifique. Les personnes en possession du présent Prospectus doivent s'informer des éventuelles restrictions locales et s'y conformer. Les intermédiaires habilités ne pourront accepter aucune souscription aux actions nouvelles ni aucun exercice de droits préférentiels de souscription

#### **ANALYSTES - INVESTISSEURS**

Thierry BONNEFOI  
+33 (0)1 41 27 19 74  
tbonnefoi@avanquest.com

#### **RELATIONS PRESSE**

Ziad GEBRAN  
+33 (0)1 41 27 19 82  
zgebran@avanquest.com

#### **CODES**

Ticker : AVQ  
ISIN : FR0004026714  
[www.avanquest-group.com](http://www.avanquest-group.com)

Le 5 juin 2014

## Augmentation de capital avec maintien du DPS



émanant de clients ayant une adresse située dans un pays ayant instauré de telles restrictions et les ordres correspondants seront réputés être nuls et nonavenus.

Toute personne (y compris les trustees et les nommees) recevant ce Prospectus ne doit le distribuer ou le faire parvenir dans de tels pays qu'en conformité avec les lois et réglementations qui y sont applicables.

Toute personne qui, pour quelque cause que ce soit, transmettrait ou permettrait la transmission de ce Prospectus dans de tels pays, doit attirer l'attention du destinataire sur les stipulations du présent paragraphe.

De façon générale, toute personne exerçant ses droits préférentiels de souscription hors de France devra s'assurer que cet exercice n'enfreint pas la législation applicable. Le Prospectus ou tout autre document relatif à l'augmentation de capital, ne pourra être distribué hors de France qu'en conformité avec les lois et réglementations applicables localement, et ne pourra constituer une offre de souscription dans les pays où une telle offre enfreindrait la législation locale applicable.

a) Restrictions concernant les États de l'Espace Economique Européen (autres que la France) dans lesquels la directive 2003/71/CE du 4 novembre 2003 (la « Directive Prospectus ») a été transposée

S'agissant des États membres de l'Espace Économique Européen autres que la France (les « États membres ») ayant transposé la Directive Prospectus, aucune action n'a été entreprise et ne sera entreprise à l'effet de permettre une offre au public des actions nouvelles ou des droits préférentiels de souscription rendant nécessaire la publication d'un prospectus dans l'un ou l'autre des États membres.

Par conséquent, les actions nouvelles ou les droits préférentiels de souscription peuvent être offerts dans les États membres uniquement :

(a) à des investisseurs qualifiés, tels que définis par la Directive Prospectus ;



Le 5 juin 2014

## Augmentation de capital avec maintien du DPS



(b) à moins de 100, ou si l'Etat membre a transposé la disposition concernée de la Directive Prospectus Modificative, 150 personnes physiques ou morales (autres que des investisseurs qualifiés tels que définis dans la Directive Prospectus Modificative) par Etat membre ; ou

c) dans des circonstances entrant dans le champ d'application de l'article 3(2) de la Directive Prospectus

Pour les besoins du présent paragraphe, (i) l'expression « offre au public des actions nouvelles ou des droits préférentiels de souscription » dans un État membre donné signifie toute communication adressée à des personnes, sous quelque forme et par quelque moyen que ce soit, et présentant une information suffisante sur les conditions de l'offre et sur les valeurs mobilières objet de l'offre, pour permettre à un investisseur de décider d'acheter ou de souscrire ces valeurs mobilières, telle que cette définition a été, le cas échéant, modifiée dans l'État membre considéré, (ii) l'expression « Directive Prospectus » signifie la Directive 2003/71/CE du 4 novembre 2003, telle que transposée dans l'État membre (telle que modifiée, y compris par la Directive Prospectus Modificative dès lors que celle-ci aura été transposée par chaque Etat membre) et (iii) l'expression « Directive Prospectus Modificative » signifie la Directive 2010/73/UE du Parlement européen et du Conseil du 24 novembre 2010.

Ces restrictions de vente concernant les États membres s'ajoutent à toute autre restriction de vente applicable dans les États membres ayant transposé la Directive Prospectus.

### b) Restrictions complémentaires concernant les Etats-Unis d'Amérique

Ni les actions nouvelles ni les droits préférentiels de souscription n'ont été et ne seront enregistrés au sens de la loi sur les valeurs mobilières des États-Unis, telle que modifiée (U.S. Securities Act of 1933, tel que modifié, désigné ci-après le "U.S. Securities Act"). Les actions nouvelles et les droits préférentiels de souscription ne peuvent être offerts, vendus, transférés, exercés ou livrés, sauf à l'extérieur des Etats-Unis uniquement aux personnes souscrivant ou achetant des actions nouvelles ou des droits préférentiels de souscription dans le cadre de transactions extra-territoriales ("offshore transactions") telles que définies dans le, et conformément au, Règlement S du U.S. Securities Act.

#### ANALYSTES - INVESTISSEURS

Thierry BONNEFOI  
+33 (0)1 41 27 19 74  
tbonnefoi@avanquest.com

#### RELATIONS PRESSE

Ziad GEBRAN  
+33 (0)1 41 27 19 82  
zgebran@avanquest.com

#### CODES

Ticker : AVQ  
ISIN : FR0004026714  
[www.avanquest-group.com](http://www.avanquest-group.com)



Le 5 juin 2014

## Augmentation de capital avec maintien du DPS



Par conséquent, l'offre n'est pas faite aux Etats-Unis et ce document ne constitue pas une offre de valeurs mobilières, ou une quelconque sollicitation d'achat ou de souscription d'actions nouvelles ou de droits préférentiels de souscription aux Etats-Unis.

Par ailleurs, jusqu'à l'expiration d'une période de 40 jours à compter de la date d'ouverture de la période de souscription, une offre de vente ou une vente des actions nouvelles aux États-Unis par un intermédiaire financier (qu'il participe ou non à l'offre) pourrait être constitutive d'une violation des obligations d'enregistrement au titre du U.S. Securities Act si cette offre de vente ou cette vente est faite autrement que conformément à une exemption des obligations d'enregistrement au sens du U.S. Securities Act.

La Société se réserve le droit de considérer comme non-valable tout bulletin de souscription qui

- (i) apparaît à l'Emetteur ou ses préposés comme ayant été signé ou envoyé à partir des Etats-Unis ;
- (ii) n'inclut pas une garantie selon laquelle la personne acceptant et/ou renonçant au bulletin de souscription n'a pas d'adresse située (et n'est pas autrement situé) aux Etats-Unis ; ou
- (iii) lorsque la Société considère que l'acceptation de ce bulletin de souscription constituerait une violation des règles légales ou réglementaires ; la Société ne alors sera pas tenue d'allouer ou d'émettre des actions ou des droits préférentiels de souscription au regard de ces bulletins de souscription.

Toute personne située aux Etats-Unis qui obtient un exemplaire du Prospectus devra ne pas en tenir compte.

c) Restrictions complémentaires concernant le Royaume-Uni

Le Prospectus ne contient pas ou ne constitue pas une invitation ou une incitation à investir au Royaume-Uni.

#### ANALYSTES - INVESTISSEURS

Thierry BONNEFOI  
+33 (0)1 41 27 19 74  
tbonnefoi@avanquest.com

#### RELATIONS PRESSE

Ziad GEBRAN  
+33 (0)1 41 27 19 82  
zgebran@avanquest.com

#### CODES

Ticker : AVQ  
ISIN : FR0004026714  
[www.avanquest-group.com](http://www.avanquest-group.com)

Le 5 juin 2014

## Augmentation de capital avec maintien du DPS



Le Prospectus est distribué et destiné uniquement aux personnes qui (i) sont situées en dehors du Royaume-Uni, (ii) sont des « investment professionals » (à savoir des personnes ayant une expérience professionnelle en matière d'investissement) selon l'article 19(5) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) (le « FSMA ») Order 2005 (l'« Ordre »), (iii) sont des « high net worth entities » ou toute autre personne entrant dans le champ d'application de l'article 49(2) (a) à (d) de l'Ordre (« high net worth companies », « unincorporated associations », etc.) ou (iv) sont des personnes auxquelles une invitation ou une incitation à s'engager dans une activité d'investissement (au sens de l'article 21 du FSMA) peut être légalement communiquée ou transmise (ci-après dénommées ensemble les « Personnes Qualifiées »). Toute invitation, offre ou accord de souscription des actions de la Société ne pourront être proposé ou conclu qu'avec des Personnes Qualifiées. Les actions de la Société visées dans le Prospectus ne pourront être offertes ou émises au profit de personnes situées au Royaume-Uni autres que des Personnes Qualifiées. Toute personne autre qu'une Personne Qualifiée ne devra pas agir ou se fonder sur le Prospectus ou l'une quelconque de ses dispositions. Les personnes en charge de la diffusion du Prospectus doivent se conformer aux conditions légales de la diffusion du Prospectus.

d) Restrictions concernant le Canada, l'Australie et le Japon

Les actions nouvelles et les droits préférentiels de souscription ne pourront être offerts, vendus ou acquis, au Canada, en Australie ou au Japon.

### RÉSUMÉ DU PROSPECTUS

Visa n° 14-268 en date du 4 juin 2014 de l'AMF

#### Avertissement au lecteur

**Le résumé est constitué d'informations requises connues sous le nom « Eléments ». Ces Eléments sont numérotés dans les Sections A - E (A. 1 - E. 7).**

**Ce résumé contient tous les Eléments nécessaires pour être inclus dans un résumé pour ce type de valeurs mobilières et de l'Emetteur. Parce que certains Eléments ne sont pas requis, il peut y avoir des lacunes dans la séquence de numérotation des Eléments.**

#### ANALYSTES - INVESTISSEURS

Thierry BONNEFOI  
+33 (0)1 41 27 19 74  
tbonnefoi@avanquest.com

#### RELATIONS PRESSE

Ziad GEBRAN  
+33 (0)1 41 27 19 82  
zgebran@avanquest.com

#### CODES

Ticker : AVQ  
ISIN : FR0004026714  
[www.avanquest-group.com](http://www.avanquest-group.com)

## Augmentation de capital avec maintien du DPS

Même si un Elément peut être requis dans le résumé en raison du type de valeurs mobilières et de l'Emetteur, il est possible qu'aucune information pertinente ne puisse être donnée quant à l'Elément. Dans ce cas, une courte description de l'Elément est incluse dans le résumé avec la mention « Sans objet ».

### Section A – Introduction et avertissements

A.1	<b>Introduction et avertissements</b>	<p><i>Le présent résumé doit être lu comme une introduction au Prospectus. Toute décision d'investir dans les valeurs mobilières concernées doit être fondée sur un examen exhaustif du Prospectus par l'investisseur.</i></p> <p><i>Lorsqu'une action concernant l'information contenue dans le Prospectus est intentée devant un tribunal, l'investisseur plaignant peut, selon la législation nationale des États membres, avoir à supporter les frais de traduction du Prospectus avant le début de la procédure judiciaire.</i></p> <p><i>Une responsabilité civile n'est attribuée qu'aux personnes qui ont présenté le résumé, y compris sa traduction, mais uniquement si le contenu du résumé est trompeur, inexact ou contradictoire par rapport aux autres parties du Prospectus ou s'il ne fournit pas, lu en combinaison avec les autres parties du Prospectus, les informations clés permettant d'aider les investisseurs lorsqu'ils envisagent d'investir dans ces valeurs mobilières.</i></p> <p><i>L'information faisant l'objet du présent Prospectus permet de maintenir, en tous points significatifs et en tant que de besoin, l'égalité d'accès entre les différents actionnaires et investisseurs à l'information relative à la Société.</i></p>
A.2	<b>Revente ou placement final des valeurs mobilières</b>	Sans objet

### Section B – Emetteur

B.1	<b>Raison sociale / Dénomination, sociale</b>	Avanquest Software (« <b>Avanquest</b> », la « <b>Société</b> » ou l' « <b>Emetteur</b> » et avec l'ensemble de ses filiales consolidées, le « <b>Groupe</b> »)
B.2	<b>Siège social / Forme juridique / Législation / Pays d'origine</b>	Avanquest est une société anonyme à conseil d'administration soumise au droit français, dont le siège est situé 89/91, Boulevard National, Immeuble Vision Défense, 92250 La Garenne Colombes.

## Augmentation de capital avec maintien du DPS

<b>B.3</b>	<b>Nature des opérations et Principales activités</b>	<p>Avanquest est un développeur et un éditeur de logiciels pour les professionnels et les particuliers, dans des catégories allant de la mobilité aux utilitaires en passant par le multimédia et le graphisme.</p> <p>Présent au travers de ses filiales en Amérique du Nord, en Europe et en Asie, Avanquest est l'un des dix premiers éditeurs mondiaux de logiciels grand public (<i>sources NPD aux Etats-Unis, Chart-Track au Royaume-Uni et GFK en Europe continentale</i>). Sa force commerciale lui permet d'adresser l'ensemble des canaux de distribution et des typologies de clients:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- le grand public (BtoC) via la grande distribution, les magasins spécialisés et le web,</li> <li>- les entreprises (BtoB) avec des équipes dédiées ;</li> <li>- et les grands acteurs de la téléphonie mobile et de l'informatique (BtoBtoC) par le biais de licences OEM (Original Equipment Manufacturers).</li> </ul> <p>Le Groupe a structuré ses activités autour de deux pôles :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- le développement des logiciels et de services associés dans deux domaines principaux : <ul style="list-style-type: none"> <li>o la création digitale personnalisée et</li> <li>o le management d'objets connectés</li> </ul> </li> <li>- l'édition et la diffusion de logiciels développés par des tiers qui viennent compléter l'offre des catégories ci-dessus.</li> </ul> <p>La stratégie du Groupe est d'être présent sur chaque territoire majeur dans l'ensemble des canaux de commercialisation (BtoB, BtoC offline et online, OEM).</p>
------------	---	--

## Augmentation de capital avec maintien du DPS

		<p>La stratégie du Groupe est d'être présent sur chaque territoire majeur dans l'ensemble des canaux de commercialisation (BtoB, BtoC offline et online, OEM). Un nouveau plan stratégique a été annoncé en décembre 2013 ayant pour ambition de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- recentrer le Groupe sur ses activités en progression et de privilégier leur croissance organique ;</li> <li>- concentrer ses futurs développements sur des marchés stratégiques significatifs ;</li> <li>- retrouver une culture produit au sein de l'entreprise, basée sur l'innovation et la différenciation ; et</li> <li>- capitaliser sur ses atouts: innovation, dimension internationale et réseau de distribution multicanaux.</li> </ul> <p>Dans le cadre de cette stratégie, Avanquest a identifié ses futurs leviers de croissance sur deux marchés à fort potentiel.</p> <p>En s'appuyant sur ses positions solides dans l'univers de la création digitale personnalisée et notamment le <i>web-to-print</i> (services d'impression à distance des photos), Avanquest anticipe la révolution mobile dans ce secteur et invente le concept du <i>mobile-to-print</i> – la façon la plus simple et la moins chère pour imprimer ses photos depuis son smartphone :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- En effet, 1,4 milliards de photos sont prises chaque jour avec un smartphone, mais elles ne sont presque jamais exploitées. C'est pourquoi, Avanquest a développé FreePrints, une application qui permet d'imprimer gratuitement jusqu'à 1.000 photos depuis son téléphone mobile.</li> <li>- Ce concept tout à fait unique et novateur a été lancé aux Etats-Unis à l'été 2013 puis en France, Angleterre et Allemagne.</li> </ul> <p>Forte de son expertise historique en matière de logiciels utilitaires (plus de 10 millions d'euros de chiffre d'affaires) et d'outils de synchronisation (plus de 40 millions de téléphones vendus chaque année avec un logiciel Avanquest), le Groupe profite des opportunités offertes par l'explosion des objets connectés (ordinateurs, tablettes, téléphones mobiles, mais aussi téléviseurs, consoles de jeux et demain voitures, montres ou lunettes connectées...), pour proposer une solution de gestion de tous les objets connectés à travers le Cloud.</p> <p>Une première solution « <i>MyDevices</i> » devrait être lancée durant le second semestre courant 2014 : cette plate-forme logicielle permettra aux utilisateurs d'optimiser de façon centralisée et à distance les performances de leurs appareils connectés (PC, Mac, iOS, Android), d'activer un anti-virus ou de faire un back-up dans le Cloud des contenus de l'ensemble de leurs terminaux.</p>
--	--	--

## Augmentation de capital avec maintien du DPS

		<p>Cette solution s'adressera tant au marché grand public, qu'aux petites et moyennes entreprises et aux professionnels (constructeurs électroniques, distributeurs d'équipements numériques ou opérateurs télécoms). Elle sera commercialisée sous forme d'abonnements ou de contrats d'intégration OEM. Dans les deux cas, au-delà de l'accès au logiciel, des services additionnels (support et hébergement en particulier) seront proposés aux clients.</p> <p>Avec la mise en œuvre de cette stratégie, le Groupe se fixe comme ambition d'atteindre d'ici 2017 un chiffre d'affaires compris entre de 150 M€ à horizon 2016-2017, l'essentiel de cette croissance devant provenir des secteurs sur lesquels la Société veut se recentrer. Ce retour à une dynamique de croissance solide ne devrait prendre sa mesure qu'à compter de l'exercice 2014-2015, l'exercice en cours s'inscrivant comme une année de lancement et d'investissement pour réussir le changement.</p> <p>L'ambition de croissance s'accompagne d'un objectif de progression forte de la rentabilité opérationnelle qui pourrait dépasser 10% du chiffre d'affaires sur l'exercice 2016-2017.</p>
<b>B.4a</b>	<b>Tendances récentes ayant des répercussions sur la Société</b>	<p>Les tendances observées lors de l'exercice 2012/13 se sont poursuivies lors du premier semestre de l'exercice 2013/14, à savoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Un marché « retail » en baisse, tant en Europe Continentale qu'aux Etats-Unis,</li> <li>• Des activités bien orientées dans le commerce électronique et le web to print.</li> </ul> <p>Ainsi, Avanquest a publié un chiffre d'affaires de 54,3 millions d'euros pour le premier semestre de l'exercice 2013-2014, en croissance de 6,7% à taux de change constant (2,8% en données brutes), porté par le succès de ses activités online liées à la création digitale personnalisée, l'un de ses deux axes stratégiques. Cette progression du chiffre d'affaires semestriel s'accompagne d'une progression similaire du résultat opérationnel courant (+0.7M€ soit +6%). Après prise en compte de frais complémentaires de restructuration (1,0M€), des charges financières (0,9M€) et des impôts (0.3M€), le résultat net s'inscrit en perte de 1,5M€.</p> <p>Par ailleurs, Avanquest a cédé le 6 février 2014 100% du capital social et des droits de vote de sa filiale Carteland au Groupe Editor.</p>



## Augmentation de capital avec maintien du DPS

Pour le 3ème trimestre de l'exercice 2013-2014 (janvier à mars 2014), le Groupe a publié un chiffre d'affaires de 24,0 M€, contre 24,3 M€ réalisés l'année dernière sur la même période. En données pro-forma, les ventes sont en hausse de 2,6 % tirées par la croissance soutenue des activités de création digitale personnalisée.

Sur les 9 premiers mois de l'année, le chiffre d'affaires du Groupe atteint 78,2 M€ en hausse de 1,4 %. A taux de change et périmètre constant, cette croissance atteint 5,4 % grâce notamment au développement du mobile-to-print, un concept inventé par Avanquest à travers l'application mobile FreePrints – la façon la plus simple et la moins chère pour imprimer ses photos depuis son smartphone. Aujourd'hui, plus d'une photo par seconde est imprimée par FreePrints, à travers le monde, que ce soit aux Etats-Unis, en France, au Royaume-Uni, en Allemagne et en Italie.

Le succès que connaît l'application dans ces pays a permis à Avanquest d'acquérir 150 000 nouveaux clients sur le seul mois d'avril après seulement quelques mois d'existence.

Dans la continuité de sa nouvelle stratégie, et après avoir lancé FreePrints, Avanquest devrait annoncer durant le second semestre 2014 sa nouvelle plateforme « MyDevices » pour la gestion des objets connectés. MyDevices est un nouveau concept qui permet de gérer à travers une seule interface – que ce soit sur un smartphone ou via un navigateur internet – tous vos objets connectés.

La répartition du chiffre d'affaires par canal de vente est la suivante :

En M€	3ème trim.	3ème trim.	Var.	9 mois	9 mois	Var.
	2013-14	2012-13		2013-14	2012-13	
	Jan-Mars	Jan-Mars		Juil-Mars	Juil-Mars	
Online	12.8	11.1	15%	41.2	35.0	18%
Offline	5.7	7.4	-23%	21.8	26.4	-17%
BtoB	5.5	5.8	-5%	15.2	15.7	-3%
<b>Total</b>	<b>24.0</b>	<b>24.3</b>	<b>-1%</b>	<b>78.2</b>	<b>77.1</b>	<b>1%</b>

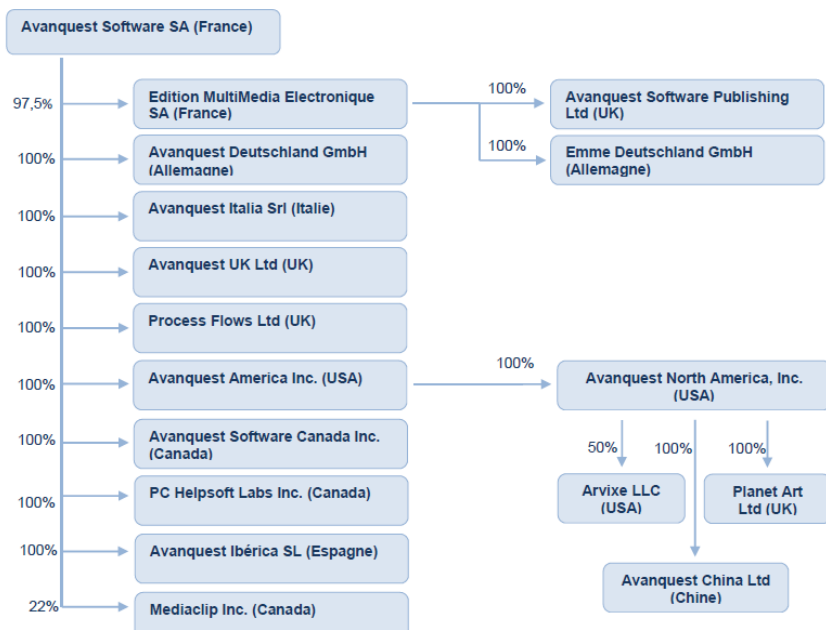
Le 27 mars 2014, Avanquest a mis en place une ligne pluriannuelle de financement en fonds propres avec Kepler Cheuvreux par la création de bons d'émission d'actions exerçables par tranches, à la demande du Groupe (l'equity line).

Cette equity line permettra à Kepler Cheuvreux de souscrire pendant 2 ans sur demande d'Avanquest, par tranches d'un nombre maximal de 900.000 actions à



# Augmentation de capital avec maintien du DPS



<p><b>B.5</b></p>	<p><b>Description du Groupe</b></p>	<p>La Société est à la tête d'un groupe de sociétés organisé comme suit à la date du présent Prospectus (les pourcentages indiqués sont relatifs à la quote-part de détention en capital et en droits de vote des principales filiales) :</p>  <pre> graph TD     A[Avanquest Software SA (France)] -- 97,5% --&gt; B[Edition MultiMedia Electronique SA (France)]     A -- 100% --&gt; C[Avanquest Deutschland GmbH (Allemagne)]     A -- 100% --&gt; D[Avanquest Italia Srl (Italie)]     A -- 100% --&gt; E[Avanquest UK Ltd (UK)]     A -- 100% --&gt; F[Process Flows Ltd (UK)]     A -- 100% --&gt; G[Avanquest America Inc. (USA)]     A -- 100% --&gt; H[Avanquest Software Canada Inc. (Canada)]     A -- 100% --&gt; I[PC Helpsoft Labs Inc. (Canada)]     A -- 100% --&gt; J[Avanquest Ibérica SL (Espagne)]     A -- 22% --&gt; K[Mediaciip Inc. (Canada)]     B -- 100% --&gt; L[Avanquest Software Publishing Ltd (UK)]     B -- 100% --&gt; M[Emme Deutschland GmbH (Allemagne)]     G -- 100% --&gt; N[Avanquest North America, Inc. (USA)]     N -- 50% --&gt; O[Arvix LLC (USA)]     N -- 100% --&gt; P[Planet Art Ltd (UK)]     P -- 100% --&gt; Q[Avanquest China Ltd (Chine)]     </pre>
-------------------	-------------------------------------	--

## Augmentation de capital avec maintien du DPS

B.6	Actionnariat	A la date du présent prospectus le capital social d'Avanquest s'élève à 21.407.824 euros divisé en autant d'actions de 1 euros de valeur nominale toutes entièrement libérées.				
		Actionnariat de la Société au 30 mai 2014 :				
		Nombre d'actions	%capital	Nombre droits de vote	%droits de vote théoriques	%droits de vote réels
		MMI (Philippe Olivier)	891 016	4,2%	891 016	4,2%
		Roger Politis	276 888	1,3%	276 888	1,3%
		Bruno Vanryb	280 165	1,3%	280 165	1,3%
		Roger Bloxberg	313 134	1,5%	313 134	1,5%
		Todd Helfstein	373 134	1,7%	373 134	1,7%
		Thierry Bonnefoi	109 083	0,5%	109 083	0,5%
		Salariés et anciens salariés*	1 114 035	5,2%	1 114 035	5,2%
		<b>Sous total dirigeants, salariés et anciens salariés</b>	<b>3 357 455</b>	<b>15,7%</b>	<b>3 357 455</b>	<b>15,7%</b>
		Idinvest	1 647 381	7,7%	1 647 381	7,7%
		BPI	1 466 325	6,8%	1 466 325	6,9%
		CDC PME Croissance	841 915	3,9%	841 915	3,9%
		EPF Partners	877 013	4,1%	877 013	4,1%
		Afer Flore	590 569	2,8%	590 569	2,8%
		Public	12 571 828	58,7%	12 571 828	58,9%
		Auto-détention	55 338	0,3%	-	0,0%
		<b>Total actions</b>	<b>21 407 824</b>	<b>100,00%</b>	<b>21 352 486</b>	<b>100,00%</b>
		<i>Les droits de vote théorique prennent en compte les droits de vote des actions auto-détenues alors que les droits de vote réels n'en tiennent pas compte. En effet, les actions auto-détenues ne donnent légalement pas droit au vote en assemblée générale.</i>				
		A la connaissance de la Société, aucun actionnaire ne détient directement, indirectement, ou de concert, 10% ou plus du capital ou des droits de vote. Compte tenu de l'auto détention, le nombre de droits de vote existants au 30 mai 2014 à 21.352.486.				

# Augmentation de capital avec maintien du DPS



## B.7 Informations financières sélectionnées

Informations sur les comptes annuels pour les trois derniers exercices clos au 30 juin

Données consolidées (M€)	Exercice 2012/13 (12 mois)	Exercice 2011/12 (12 mois)*	Exercice 2010/11 (15 mois)
Chiffre d'affaires	100,2	101,3	109,8
Résultat opérationnel **	-65,2	-2,7	1
Résultat opérationnel courant	-1	0,8	2,2
Résultat avant impôt et résultat des sociétés mises en équivalence **	-66,7	-3,4	-1,3
Résultat net (part du groupe) **	-65,5	-3,8	-3
Résultat par action (en €)	-3,45	-0,21	-0,18
Résultat par action après dilution potentielle (en €)	-3,45	-0,21	-0,18
Capitaux propres part du groupe	35,7	104,2	97,7
Emprunts et autres dettes financières	29	27,6	24,5
Trésorerie disponible	4,8	6,3	10,9
Ratio dettes financières nettes / fonds propres	0,66	0,2	0,14

\* Retraité en tenant compte des changements de présentation

\*\* Dont dépréciation des écarts d'acquisition de 60 M€ en 2012/2013

## Informations sur le premier semestre de l'exercice 2013/14

Données consolidées (M€)	Exercice 2013/14 (1er sem)	Exercice 2012/13 (1er sem)
Chiffre d'affaires	54,3	52,8
Résultat opérationnel	-0,3	-60,2
Résultat opérationnel courant	0,7	0,7
Résultat avant impôt et résultat des sociétés mises en équivalence	-1,2	3,4
Résultat net (part du groupe)	-1,5	-60,9
Résultat par action (en €)	-0,07	-3,3
Résultat par action après dilution potentielle (en €)	-0,07	-3,28
Capitaux propres part du groupe	35,5	40,6
Emprunts et autres dettes financières	28,2	29,8
Trésorerie disponible	5,8	7,3

Avanquest n'a pas connaissance d'évolutions significatives par rapport aux données financières établies au 31 décembre 2013.

## Augmentation de capital avec maintien du DPS

<b>B.8</b>	<b>Informations pro forma</b>	Sans objet.
<b>B.9</b>	<b>Prévision de bénéfice</b>	Sans objet.
<b>B.10</b>	<b>Eventuelles réserves sur les informations financières historiques contenues dans les rapports d'audit</b>	Sans objet.
<b>B.11</b>	<b>Déclaration sur le fonds de roulement</b>	Avanquest dispose, à la date de la présente Note d'Opération, d'un fonds de roulement net suffisant pour faire face à ses obligations et à ses besoins de trésorerie d'exploitation des douze prochains mois.
<b>Section C – Valeurs mobilières</b>		
<b>C.1</b>	<b>Nature, catégorie et numéro d'identification des Valeurs Mobilières</b>	<p>Les titres de la Société dont l'admission aux négociations sur le marché réglementé d'Euronext à Paris est demandée sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 5 946 617 actions nouvelles, à souscrire en numéraire, dans le cadre d'une augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires (les « <b>Actions Offertes</b> »).</li> </ul> <p>Les Actions Nouvelles seront des actions ordinaires de même catégorie que les actions existantes de la Société.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Code ISIN : FR0004026714 ;</li> <li>- Mnémonique : AVQ ;</li> <li>- ICB Classification : 9530, Software &amp; Computer Services;</li> <li>- Lieu de cotation : Euronext Paris (Compartiment C).</li> </ul> <p>La souscription pourra se faire également par compensation avec des créances certaines, liquides et exigibles</p>

## Augmentation de capital avec maintien du DPS

<b>C.2</b>	<b>Devise d'émission</b>	Euros.
<b>C.3</b>	<b>Nombre d'actions émises / Valeurs nominale des actions</b>	5 946 617 actions d'une valeur nominale de 1 euro, à libérer intégralement lors de la souscription, en numéraire par versement d'espèces dans le cadre des Actions Offertes ou par compensation avec des créances certaines, liquides et exigibles (en ce compris toute créance de comptes courants d'actionnaires, à hauteur maximum de 2,6M€).
<b>C.4</b>	<b>Droits attachés aux actions</b>	En l'état actuel de la législation française et des statuts de la Société, les principaux droits attachés aux actions nouvelles émises dans le cadre de l'augmentation de capital sont les suivants : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Droit à dividendes ;</li> <li>- Droit de vote ;</li> <li>- Droit préférentiel de souscription de titres de même catégorie ;</li> <li>- Droit de participation à tout excédent en cas de liquidation.</li> </ul> Conformément à la résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 15 janvier 2004, le droit de vote double a été supprimé, modifiant ainsi l'article 12 des statuts de la Société (article 22 des statuts de la Société).
<b>C.5</b>	<b>Restriction imposée à la libre négociabilité des actions offertes</b>	Les statuts de la Société ne prévoient pas de restriction à la libre négociation des actions.
<b>C.6</b>	<b>Demande d'admission à la négociation</b>	Les Actions Nouvelles feront l'objet d'une demande d'admission aux négociations sur le marché réglementé d'Euronext à Paris. Leur admission est prévue le 1 <sup>er</sup> juillet 2014, sur la même ligne de cotation que les actions existantes de la Société (code ISIN FR0004026714).
<b>C.7</b>	<b>Politique de dividendes</b>	La Société n'a jamais distribué de dividendes sur ses actions. La Société a l'intention de réinvestir ses bénéfices pour financer sa croissance et n'anticipe pas de distribuer de dividendes à court terme.

## Augmentation de capital avec maintien du DPS

### Section D – Risques

<b>D.1</b>	<b>Principaux risques propres à l'émetteur ou à son secteur d'activité</b>	<p>Avant toute décision d'investissement, les investisseurs sont invités à prendre en considération les facteurs de risque résumés ci-dessous :</p> <p><b>Risque de Liquidité</b>  Les prêts et lignes de crédit de la Société comportent des clauses prévoyant le respect de deux ratios (covenants) calculés à la date de clôture de l'exercice. Ces covenants prévoient que le ratio Dettes nettes/Capitaux propres soit inférieur à 0,8 et le ratio Dettes Nettes/Capacité d'autofinancement ne dépasse pas 4 pour les exercices 2013/14 et 2014/15 puis 3 pour les exercices suivants.  Avanquest a récemment obtenu de ses banques que le ratio Dettes Nettes/Capacité d'autofinancement ne soit pas appliqué à la clôture de l'exercice 2013/14.  Par ailleurs, dans le cadre de sa gestion du risque de liquidité, la Société a diversifié ses sources de financement avec la mise en place d'un deuxième Pacey (Equity Line) à la fin du mois de mars 2014. Cette Equity Line, utilisée à ce jour, à hauteur de 800 000 titres, devant permettre de renforcer la trésorerie du Groupe et de financer sa stratégie, notamment les investissements dans le secteur de la gestion des objets connectés.</p> <p><b>Risque Clients</b>  Le chiffre d'affaires des dix premiers clients est de 20,7 millions d'euros et représente 20,7% du chiffre d'affaires consolidé de l'exercice 2012/13 (contre 26,7% l'exercice précédent). Au cours de l'exercice 2012/13, le chiffre d'affaires réalisé avec le premier client du Groupe a représenté 4.0% du chiffre d'affaires consolidé, le deuxième client a représenté 2.6 %, le troisième client 2.5% et le quatrième 2.3%.  La baisse du poids des principaux clients dans le total du chiffre d'affaires s'explique par la baisse de l'activité en grande distribution (qui représente 9 des 10 plus importants clients) et la montée des activités online qui s'adressent directement aux clients finaux et disposent ainsi d'une base clients très diversifiée.</p> <p><b>Risque de Change</b>  L'exposition de la Société au risque de change porte principalement sur les ventes négociées avec les clients en dollars des Etats-Unis diminuées des dépenses et d'éventuels investissements ou remboursement d'emprunts dans cette monnaie, soit un montant net d'environ 0,3 million de dollars en 2012/13.  Une variation des taux de change de 1% aurait un impact négligeable sur les résultats du Groupe.</p>
------------	--	---

## Augmentation de capital avec maintien du DPS

		<p><b>Risque de Taux</b> Les emprunts bancaires contractés par Avanquest (14,9 millions d'euros au 30/06/2013) sont soumis à des taux d'intérêt fondés sur l'Euribor 3 mois pour la partie tirée en euros (13,9 millions d'euros) ou le Libor 3 mois pour la partie tirée en devise (1,3 million de dollars soit 1.0 million d'euros). Les emprunts contractés par la filiale Avanquest North America (solde de 2,5 millions d'euros au 30/06/13) ont des taux d'intérêt variables fondés sur le Prime Rate américain. Les autres emprunts sont à taux fixe. Une variation des taux d'intérêt de 1% aurait un impact de 0,2 millions d'euros sur les résultats du Groupe.</p> <p><b>Risques Technologiques</b> Avanquest possède en propre la technologie et le savoir-faire de ses produits et services et ne dépend donc pas de source externe. Avanquest considère que l'évolution des technologies est correctement appréhendée dans le secteur du logiciel, tout au moins pour les trois prochaines années.</p> <p><b>Risques juridiques, Risques liés à la Propriété Intellectuelle et Industrielle</b> En matière de propriété intellectuelle sur ses logiciels, et notamment sur les créations de ses salariés, Avanquest bénéficie des dispositions de l'article L.113-9 du code de la propriété intellectuelle et de la section 201 du Code des Etats-Unis. En application de ces dispositions, l'ensemble des droits patrimoniaux afférents aux créations effectuées dans l'exercice de leurs fonctions par les salariés de la Société est dévolu à l'employeur. Lors de la négociation et la rédaction de ses contrats commerciaux, Avanquest attache également un soin particulier à la préservation de ses droits en ne procédant notamment qu'à des concessions limitées de droits de propriété intellectuelle.</p>
--	--	--

**ANALYSTES - INVESTISSEURS**

Thierry BONNEFOI  
+33 (0)1 41 27 19 74  
tbonnefoi@avanquest.com

**RELATIONS PRESSE**

Ziad GEBRAN  
+33 (0)1 41 27 19 82  
zgebran@avanquest.com

**CODES**

Ticker : AVQ  
ISIN : FR0004026714  
[www.avanquest-group.com](http://www.avanquest-group.com)



## Augmentation de capital avec maintien du DPS

<b>D.3</b>	<b>Principaux risques propres aux Actions Nouvelles</b>	<p>Le marché des droits préférentiels de souscription pourrait n'offrir qu'une liquidité limitée et être sujet à une grande volatilité. Par ailleurs, la valorisation du DPS pourrait être impactée à la baisse par la cession envisagée par les 6 actionnaires de leurs DPS (21% des droits) pendant la période de souscription.</p> <p>Les actionnaires qui n'exerceraient pas leurs droits préférentiels de souscription verraient leur participation dans le capital social de la Société diluée.</p> <p>Le prix de marché des actions de la Société pourrait fluctuer et baisser en-dessous du prix de souscription des actions émises sur exercice des droits préférentiels de souscription.</p> <p>La volatilité et la liquidité des actions de la Société pourraient fluctuer significativement.</p> <p>Des ventes d'actions de la Société ou de droits préférentiels de souscription pourraient intervenir sur le marché, pendant la période de souscription s'agissant des droits préférentiels de souscription, ou pendant ou après la période de souscription s'agissant des actions, et pourraient avoir un impact défavorable sur le prix de marché de l'action de la Société ou la valeur des droits préférentiels de souscription.</p> <p>En cas de baisse du prix de marché des actions de la Société, les droits préférentiels de souscription pourraient perdre de leur valeur.</p> <p>L'émission ne fait pas l'objet d'un contrat de garantie. En conséquence, les investisseurs qui auraient acquis des droits préférentiels de souscription pourraient réaliser une perte égale au prix d'acquisition de ces droits.</p>
------------	---	--

# Augmentation de capital avec maintien du DPS

Section E – Offre						
<b>E.1</b>	<b>Montant total du produit de l'émission et estimation des dépenses totales liées à l'émission</b>	<b>Produit de l'Offre</b> À titre indicatif, le produit brut et l'estimation du produit net de l'émission seraient les suivants : produit brut : 5 946 617 euros ; rémunération des intermédiaires financiers et frais juridiques, comptables et administratifs : environ 300 000 euros ; produit net estimé : environ 5 646 617 euros.				
<b>E.2</b>	<b>Raisons de l'offre / Utilisation du produit de l'émission / Montant net maximum estimé du produit des opérations envisagées</b>	Avanquest souhaite accélérer la croissance des nouveaux axes de développement du Groupe que sont la gestion des objets connectés (ordinateurs, tablettes, téléphones mobiles, mais aussi téléviseurs ou consoles de jeux à travers le Cloud) et le « mobile-to-print ». Pour atteindre cet objectif, l'Emetteur envisage d'allouer le produit net en numéraire de l'augmentation de capital issue de l'Offre de la manière suivante, étant précisé qu'il s'agit de répartitions indicatives, susceptibles d'évolutions en fonction des opportunités à venir :				
		Montant net levé en numéraire				
		En M€	1,9M€	3,00M€	4,00M€	5,7M€
		Financement de la Recherche et Développement	0,64M€	1,00M€	1,33M€	1,90M€
		Augmentation des moyens dédiés au plan Marketing	1,26M€	2,00M€	2,67M€	3,80M€
		Montant net levé par compensation de créances				
		Montant de la souscription	2,6M€	2,6M€	2M€	0,3M€
		<b>TOTAL LEVE</b>	<b>4,5M€</b>	<b>5,6M€</b>	<b>6M€</b>	<b>6M€</b>
		Les souscriptions par compensation des comptes courants d'actionnaires qui interviendraient si les souscriptions à titres irréductibles et à titres réductibles n'ont pas absorbé la totalité de l'émission envisagée permettraient de réduire l'endettement de la Société d'un maximum de 2,6M€.				

## Augmentation de capital avec maintien du DPS

		<p>Une réalisation partielle de la levée de fonds, et notamment en cas de réduction à 75% de l'opération envisagée, permettrait la réalisation des mêmes objectifs avec une réduction au prorata des montants alloués.</p> <p>Le produit de l'Offre en numéraire ne servira pas au remboursement des comptes courants d'actionnaires.</p> <p>Produit net estimé de l'Offre 5 646 617 euros.</p> <p>A ce jour, le plan de développement est conforme avec ce qui avait été présenté au marché au mois de décembre 2013 avec notamment un lancement réussi de Free Prints en France, Angleterre et Allemagne et la sortie dans les prochaines semaines de la première version de la plateforme de gestion des objets connectés. Les fonds levés dans le cadre de la présente Offre permettraient notamment au Groupe de financer le déploiement commercial de la plateforme de gestion des objets connectés et de l'offre mobile-to-print durant l'exercice 2014/15, en ligne avec le plan stratégique à 3 ans présenté en décembre 2013.</p>
E.3	<b>Modalités et conditions des opérations envisagées</b>	<p><b>Nombre d'actions nouvelles à émettre</b> 5 946 617 actions</p> <p><b>Clause d'extension</b> Non applicable.</p> <p><b>Limitation de l'Offre</b> L'émission des 5 946 617 actions nouvelles ne fait pas l'objet d'un contrat de garantie. La présente augmentation de capital pourrait ne pas être réalisée et les souscriptions pourraient être rétroactivement annulées si le montant des souscriptions reçues représentait moins des trois-quarts de l'émission décidée.</p> <p><b>Prix de souscription des actions nouvelles</b> 1 euro par action soit la valeur nominale de l'action Avanquest.</p> <p><b>Jouissance des actions nouvelles</b> Les actions nouvelles porteront jouissance courante.</p> <p><b>Droit préférentiel de souscription</b> Les droits préférentiels de souscription formant rompus pourront être cédés sur le marché pendant la période de souscription.</p> <p>La souscription des actions nouvelles sera réservée, par préférence :</p>

## Augmentation de capital avec maintien du DPS

		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Aux porteurs d'actions existantes enregistrées comptablement sur leur compte-titres à l'issue de la journée comptable du 5 juin 2014 qui se verront attribuer des droits préférentiels de souscription ;</li> <li>- Aux porteurs d'actions résultant de l'exercice avant le 6 juin 2014 de tout droit ou instrument exerçable donnant accès au capital qui se verront attribuer des droits préférentiels de souscription, en ce compris les actions à provenir des 81 667 stock-options et 867 335 obligations convertibles en circulation ; et</li> <li>- Aux cessionnaires des droits préférentiels de souscription.</li> </ul> <p>Les titulaires de droits préférentiels de souscription pourront souscrire :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- A titre irréductible à raison de 5 actions nouvelles pour 18 actions existantes possédées. 18 droits préférentiels de souscription permettront de souscrire 5 actions nouvelles au prix de 1 euro par action ; et</li> <li>- à titre réductible le nombre d'actions nouvelles qu'ils désireraient en sus de celui leur revenant du chef de l'exercice de leurs droits à titre irréductible.</li> </ul> <p>Si les souscriptions, en numéraire, à titre irréductible et le cas échéant à titre réductible, n'ont pas absorbé la totalité de l'augmentation de capital, le Conseil d'Administration pourra, alternativement ou cumulativement, dans des proportions qu'il déterminera :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Limiter le montant de l'augmentation de capital au montant des souscriptions sous réserve que celles-ci représentent au moins 75% du montant initial de l'augmentation de capital,</li> <li>- Répartir librement, à sa seule discrétion, les actions nouvelles non souscrites, ou</li> <li>- Les offrir au public.</li> </ul> <p>Il est précisé qu'aucune période de suspension d'exercice des BSA n'est prévue.</p> <p><b>Valeur théorique du droit préférentiel de souscription et décote du prix d'émission par rapport au cours de l'action et au cours de l'action ex-droit</b></p> <p>Sur la base du cours de clôture de l'action Avanquest le 2 juin 2014, soit 1,37 euros :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La valeur théorique de l'action ex-droit s'élève à 1,29 euros.</li> <li>- Le prix d'émission des actions nouvelles de 1 euro fait apparaître une décote faciale de 27%,</li> <li>- Le prix d'émission des actions nouvelles fait apparaître une décote de 22,5% par rapport à la valeur théorique de l'action ex droit.</li> </ul> <p><b>Intention de souscription</b></p> <p>BPI, IDInvest, Bruno Vanryb, Roger Tondeur, Philippe Olivier et Thierry Bonnefoi, titulaires de comptes courants d'actionnaires, détenant directement ou indirectement environ 21% du capital de la Société, ont l'intention de souscrire à l'augmentation de capital, à l'issue de la période initiale de souscription, dans l'hypothèse où les souscriptions à titre irréductible et à titre réductible</p>
--	--	---

## Augmentation de capital avec maintien du DPS

		<p>n'absorberaient pas la totalité de l'émission envisagée, en application des dispositions de l'article L.225-134 du Code de commerce.</p> <p>Ils ne souscriraient pas en numéraire, ni par compensation de créances à la présente Offre, et envisagent de céder leurs DPS pendant la période de souscription (soit 21% du volume de DPS).</p> <p>Ils pourraient souscrire par compensation de créances, notamment en vue de faciliter la réalisation de l'Offre à hauteur de 75% du montant envisagé, respectivement à hauteur d'un maximum de 1,14M€ pour BPI, 1,14M€ pour IDInvest, 0,1M€ pour Bruno Vanryb, 0,1M€ pour Roger Tondeur, 0,1M€ pour Philippe Olivier et 0,02M€ pour Thierry Bonnefoi, soit un montant global maximum de 2,6 millions d'euros. Cette souscription interviendrait, à hauteur des montants envisagés, par compensation avec leurs créances de compte-courant d'actionnaires d'un même montant (principal et intérêt), au prorata du montant des comptes courants restant dus aux actionnaires concernés (un arrêté de créance étant effectué à la date du 27 juin 2014 pour les besoins de ladite compensation).</p> <p>Dans l'hypothèse où les comptes courants d'actionnaires ne seraient pas convertis, en tout ou partie, dans le cadre de l'Offre, le Conseil d'administration bénéficierait de la faculté de mettre en œuvre la quinzième résolution de l'Assemblée générale de la Société en date du 10 décembre 2013, afin de permettre aux titulaires de comptes-courants d'actionnaires de souscrire à une augmentation de capital qui leur serait réservée par compensation avec les créances issues de leurs comptes-courants d'actionnaires lors d'une prochaine opération (le prix d'émission des actions nouvelles serait alors égal ou supérieur à la moyenne pondérée par les volumes des cours de l'action de la Société lors des trois dernières séances de bourse précédant leur émission, avec une décote maximale de 10% et pourra donc être différent du prix de la présente opération avec maintien du DPS).</p> <p>Le produit de l'Offre en numéraire ne servira pas au remboursement des comptes courants d'actionnaires.</p> <p>L'Emetteur n'a pas connaissance des intentions de ses autres principaux actionnaires.</p> <p><b>Garantie</b> L'émission ne fait pas l'objet d'un contrat de garantie.</p> <p><b>Pays dans lesquels l'augmentation de capital sera ouverte au public</b> L'Offre sera ouverte uniquement en France.</p> <p><b>Restrictions applicables à l'Offre</b> La diffusion du Prospectus, la vente des actions, des droits préférentiels de souscription et la souscription des actions nouvelles peuvent, dans certains pays, y compris les Etats-Unis d'Amérique, faire l'objet d'une réglementation spécifique.</p> <p><b>Procédure d'exercice du droit préférentiel de souscription</b></p>
--	--	---

## Augmentation de capital avec maintien du DPS

		<p>Pour exercer leurs droits préférentiels de souscription, les titulaires devront en faire la demande auprès de leur intermédiaire financier habilité à tout moment entre le 6 juin 2014 et le 18 juin 2014 inclus et payer le prix de souscription correspondant. Les droits préférentiels de souscription non exercés seront caducs de plein droit à la fin de la période de souscription, soit le 18 juin 2014 à la clôture de la séance de bourse.</p> <p><b><u>Calendrier indicatif</u></b></p> <p>3 juin 2014 Conseil d'administration mettant en œuvre la délégation accordée par l'assemblée générale de la Société portant sur l'Offre</p> <p>4 juin 2014 Visa de l'AMF sur le Prospectus.</p> <p>5 juin 2014 Diffusion d'un communiqué de presse de la Société décrivant les principales caractéristiques de l'Offre et les modalités de mise à disposition du Prospectus.</p> <p>5 juin 2014 Diffusion par Euronext Paris de l'avis d'émission.</p> <p>6 juin 2014 Ouverture de la période de souscription - Détachement et début des négociations des droits préférentiels de souscription sur Euronext Paris.</p> <p>18 juin 2014 Clôture de la période de souscription pour l'Offre – Fin de la cotation des droits préférentiels de souscription.</p> <p>23 juin 2014 Date de centralisation des droits préférentiels de souscription (DPS)</p> <p>27 juin 2014 Diffusion d'un communiqué de presse de la Société annonçant le résultat des souscriptions.</p> <p>27 juin 2014 Diffusion par Euronext Paris de l'avis d'admission des Actions Nouvelles indiquant le montant définitif de l'augmentation de capital issue de l'Offre et indiquant le barème de répartition pour les souscriptions à titre réductible.</p> <p>30 juin 2014 Certificat des Commissaires aux comptes - Émission des Actions Nouvelles – Règlement-livraison.</p> <p>1er juillet 2014 Admission des Actions Nouvelles aux négociations sur Euronext Paris.</p> <p>31 juillet 2014 Publication du chiffre d'affaires annuel Avanquest au 30 juin 2014.</p> <p>25 septembre 2014 Publication du résultat annuel Avanquest au 30 juin 2014. A titre informatif il est précisé que la Société ne réalisera aucun tirage sur son equity line au moins jusqu'au 30 juin 2014 inclus.</p>
<b>E.4</b>	<b>Intérêts pouvant influencer sensiblement sur l'émission</b>	Sans objet.



## Augmentation de capital avec maintien du DPS

<b>E.5</b>	<b>Cession de valeurs mobilières Engagement de conservation</b>	Sans objet.												
<b>E.6</b>	<b>Montant et pourcentage de dilution résultat immédiatement des opérations envisagées</b>	<p><b>Incidence de l'émission sur la quote-part des capitaux propres</b> A titre indicatif, l'incidence de l'émission sur la quote-part des capitaux propres part du Groupe par action (calculs effectués sur la base des capitaux propres consolidés part du Groupe au 31 mars 2014 ne tenant pas compte du produit de l'émission des 800 000 actions issues de l'equity line) après déduction des frais liés à l'émission, du nombre d'actions composant le capital social de la Société à la date de la présente Note d'Opération serait la suivante :</p> <table border="1" data-bbox="576 931 1441 1402"> <thead> <tr> <th data-bbox="576 931 1023 1037"><b>Quote-part des capitaux propres par action (en euros)</b></th> <th data-bbox="1023 931 1225 1037"><b>Base diluée*</b></th> <th data-bbox="1225 931 1441 1037"><b>non Base diluée</b></th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td data-bbox="576 1037 1023 1133">Avant émission des actions nouvelles provenant de la présente augmentation de capital</td> <td data-bbox="1023 1037 1225 1133"><b>1,56 €</b></td> <td data-bbox="1225 1037 1441 1133"><b>1,54 €</b></td> </tr> <tr> <td data-bbox="576 1133 1023 1252">Après émission de 5 946 617 actions nouvelles provenant de la présente augmentation de capital</td> <td data-bbox="1023 1133 1225 1252"><b>1,43 €</b></td> <td data-bbox="1225 1133 1441 1252"><b>1,44 €</b></td> </tr> <tr> <td data-bbox="576 1252 1023 1402">Après émission de 4 459 963 actions nouvelles provenant de la présente augmentation de capital en cas de réduction à 75% de l'offre</td> <td data-bbox="1023 1252 1225 1402"><b>1,46 €</b></td> <td data-bbox="1225 1252 1441 1402"><b>1,46 €</b></td> </tr> </tbody> </table> <p data-bbox="576 1402 1441 1435">* : sur la base d'un montant de capitaux propres consolidés de 33,4M€ au 31 mars 2014</p> <p data-bbox="576 1451 1441 1603">Base diluée des actions potentielles à provenir : - de l'equity line 2014 sur une hypothèse de prix de souscription de 1,2395€ par action - des stock-options et obligations convertibles en circulation dont les prix d'exercice sont supérieurs au cours de bourse actuel - des actions gratuites autorisées dont la majorité ne sera acquise que si certains objectifs de croissance de cours de bourse ou de rentabilité sont atteints</p> <p><b>Incidence de l'émission sur la situation de l'actionnaire</b> A titre indicatif, l'incidence de l'émission sur la participation dans le capital d'un actionnaire détenant 1% du capital social de la Société préalablement à l'émission et ne souscrivant pas à celle-ci (calculs effectués sur la base du nombre d'actions constituant le capital à la date de la présente Note D'Opération) est la suivante :</p>	<b>Quote-part des capitaux propres par action (en euros)</b>	<b>Base diluée*</b>	<b>non Base diluée</b>	Avant émission des actions nouvelles provenant de la présente augmentation de capital	<b>1,56 €</b>	<b>1,54 €</b>	Après émission de 5 946 617 actions nouvelles provenant de la présente augmentation de capital	<b>1,43 €</b>	<b>1,44 €</b>	Après émission de 4 459 963 actions nouvelles provenant de la présente augmentation de capital en cas de réduction à 75% de l'offre	<b>1,46 €</b>	<b>1,46 €</b>
<b>Quote-part des capitaux propres par action (en euros)</b>	<b>Base diluée*</b>	<b>non Base diluée</b>												
Avant émission des actions nouvelles provenant de la présente augmentation de capital	<b>1,56 €</b>	<b>1,54 €</b>												
Après émission de 5 946 617 actions nouvelles provenant de la présente augmentation de capital	<b>1,43 €</b>	<b>1,44 €</b>												
Après émission de 4 459 963 actions nouvelles provenant de la présente augmentation de capital en cas de réduction à 75% de l'offre	<b>1,46 €</b>	<b>1,46 €</b>												



## Augmentation de capital avec maintien du DPS

	Participation l'actionnaire (en %)	de	
		Base diluée	non Base diluée
	Avant émission des actions nouvelles provenant de la présente augmentation de capital	1,00%	0,78%
	Après émission de 5 946 617 actions nouvelles provenant de la présente augmentation de capital	0,78%	0,64%
	Après émission de 4 459 963 actions nouvelles provenant de la présente augmentation de capital en cas de réduction à 75% de l'offre	0,83%	0,67%
Base diluée des actions potentielles à provenir : - de l'equity line 2014 sur une hypothèse de prix de souscription de 1,2395€ par action - des stock-options et obligations convertibles en circulation dont les prix d'exercice sont supérieurs au cours de bourse actuel - des actions gratuites autorisées dont la majorité ne sera acquise que si certains objectifs de croissance de cours de bourse ou de rentabilité sont atteints			
<b>E.7</b>	<b>Dépenses facturées à l'investisseur par l'émetteur</b>	Sans objet	

### Mise à disposition du prospectus

Des exemplaires du prospectus sont disponibles sans frais au siège social de AVANQUEST, auprès des intermédiaires financiers mentionnés ci-dessus, ainsi que sur les sites Internet de l'Autorité des Marchés Financiers (<http://www.amf-france.org>) et de la Société (<http://www.avanquest-group.com>).

Prochaine publication – Chiffre d'affaires annuel 2013-2014 : 31 juillet 2014

**A propos du Groupe Avanquest :** Créé il y a 30 ans, Avanquest est aujourd'hui le 1er acteur français spécialiste de l'édition d'applications logicielles sur PC, tablettes, smartphones, TV et réseaux sociaux et figure dans le top 10 des éditeurs mondiaux de logiciels grand public. Présent sur 3 continents (Amérique du Nord, Europe et Asie), le Groupe réalise un chiffre d'affaires de plus de 100 millions d'euros dont plus de 80% à l'international. Société innovante, Avanquest s'appuie sur une équipe de 450 collaborateurs dont une centaine entièrement dédiée à la R&D. En 2014, Avanquest concentre ses efforts sur le déploiement de solutions nouvelles sur 2 marchés en pleine expansion : la Création Digitale Personnalisée et les Objets connectés. Avanquest est coté sur NYSE Euronext depuis 1996.